



# La newsletter de l'agroécologie

Avril 2024 · Numéro 6

## De l'importance de mobiliser des ressources pour la transition agroécologique dans la CEDEAO



LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE (TAE) s'érige comme le pivot incontournable face aux défis agricoles qui affligent actuellement l'Afrique de l'Ouest. Pour transformer cette vision ambitieuse en réalité fructueuse, l'impératif majeur réside dans la mobilisation de ressources financières adaptées.

Une leçon fondamentale met en exergue la nécessité d'assurer des financements à long terme pour soutenir la TAE de manière pérenne. Ces ressources doivent garantir un accompagnement technique et financier continu, offrant ainsi les meilleures chances de réussite aux projets agroécologiques.

La diversification des sources de financement se profile comme une nécessité impérieuse. L'alliage judicieux de ressources publiques et privées, tant au niveau local qu'en amont des chaînes de valeur, s'avère crucial pour répondre aux besoins complexes de la TAE. La mobilisation des ressources doit être accompagnée d'un suivi et d'une évaluation rigoureux des impacts. Cette approche garantit une allocation efficiente des financements et offre la possibilité d'ajuster les stratégies en fonction des résultats observés.

Les fonds climat internationaux représentent une opportunité majeure pour financer la TAE à grande échelle. Cependant,

il est impératif de relever les défis liés à la coordination pour maximiser l'impact de ces ressources cruciales.

L'exploration de mécanismes fiscaux novateurs est recommandée pour apporter un soutien financier essentiel à la TAE. Ces approches créatives contribueront à mobiliser des ressources de manière durable.

L'implication des consommateurs et la sensibilisation des institutions financières à l'importance de la TAE sont des leviers essentiels. Un véritable « verdissement » des pratiques financières contribuera à la mobilisation de fonds significatifs.

Le développement de l'investissement socialement responsable se dessine comme une stratégie attrayante pour attirer des fonds internationaux en faveur de la TAE. Il offre une voie prometteuse pour aligner les intérêts financiers avec les objectifs environnementaux et sociaux.

En conclusion, la mobilisation réussie de ressources financières pour la TAE dans la CEDEAO requiert une approche flexible, adaptée aux acteurs impliqués, et axée sur le renforcement des capacités locales. Cet éditorial appelle à une collaboration harmonieuse entre les diverses parties prenantes afin de concrétiser la vision d'une agriculture résiliente, durable et prospère en Afrique de l'Ouest.

**Mme Massandjé TOURÉ-LITSÉ,**  
Commissaire aux Affaires économiques et à l'Agriculture de la Commission de la CEDEAO

### Le chiffre...

**2 166 507 €**

**c'est le montant alloué en 2023 par le PAE à des centres de formation et à des partenariats innovants entre organisations de producteurs agricoles, centres de recherche et centres de formation afin de renforcer les capacités des producteurs sur l'agroécologie**

### Au sommaire



Éditorial.....	1
Dossier : Le financement de l'agroécologie.....	2
Le bilan du PAE.....	5
Publications.....	7

## Dossier : Le financement de l'agroécologie

Dans un contexte de changements globaux (changement climatique, crise énergétique, perte de biodiversité, etc.), notre modèle de développement économique, peu respectueux des ressources naturelles, est de plus en plus remis en question. C'est d'autant plus vrai pour le secteur agricole, notamment dans les pays du Sud. Le cadre d'orientation stratégique de l'ECOWAP 2025, adopté fin 2016, reconnaît explicitement cette nécessité de changer de paradigme de développement agricole.

C'est dans ce contexte qu'en 2023, la CEDEAO, via le Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE), a demandé au consortium Horus-Salvaterra de réaliser une étude

permettant de lui fournir un état des lieux des mécanismes de financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO et des recommandations relatives à de possibles contributions de ses structures de mise en œuvre dans le financement de la transition agroécologique ainsi qu'à l'opérationnalisation de ses outils financiers. L'étude s'est organisée en 4 phases : (I) cadrage, (II) inventaire, (III) études de cas et (IV) synthèse. Le rapport regroupe et propose une synthèse de l'ensemble des travaux réalisés par les consultants au cours de l'étude.

Le rapport final en français est disponible en ligne : <https://app.box.com/s/h0vj7zr48i88tsqmwpxpea634die00ic>

### Fiche de synthèse pour une bonne allocation des ressources publiques

Objectif	Mécanismes/outils de financement
Dé-risquer le financement des activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventionnement de prime d'assurance agricole</li> <li>- Fonds de calamité</li> <li>- Fonds de garantie à destination des institutions financières</li> <li>- Fonds « premières pertes » au sein de véhicules ou structures d'investissement</li> <li>- Couverture de certains risques propres aux pays d'intervention, exemple : risque de change (SIDI)</li> <li>- Assistance technique et formations à destination des producteurs et des institutions financières</li> </ul>
Permettre l'accès à des ressources à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dette concessionnelle à long terme aux institutions financières publiques ou privées</li> <li>- Fonds « premières pertes » au sein de véhicules ou structures d'investissement</li> </ul>
Inciter les acteurs à s'engager dans la transition agroécologique en la rendant plus abordable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau producteur ou PME A :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention partielle sur certains équipements/intrants et les rendre attractifs par rapport aux équipements/intrants conventionnels,</li> <li>• Subvention d'amorçage</li> <li>• Subvention visant à combler un manque à gagner temporaire causé par le processus de transition</li> <li>• Crédit bonifié</li> </ul> </li> <li>- Niveau institution financière ou agrégateur               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des fonds propres, fonds revolving</li> <li>• Refinancement concessionnel</li> </ul> </li> </ul>
Rémunérer des pratiques au service du bien commun	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiements pour services écosystémiques</li> <li>- Subvention/exonérations fiscales pour des intrants et équipements respectueux de l'environnement et de la biodiversité</li> </ul>
Former et accompagner les acteurs à prendre en main des pratiques durables, Inciter les financeurs de proximité à transitionner vers des modes de production durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance technique aux producteurs</li> <li>- Assistance technique aux OP</li> <li>- Assistance technique aux institutions financières de proximité</li> <li>- Assistance technique aux acteurs pivots locaux (fonds ou banques publiques)</li> <li>- Subventionnement d'études de faisabilité</li> <li>- Suivi-évaluation</li> </ul>

## Validation de l'étude sur les mécanismes de financement de la transition agroécologique

L'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) de la CEDEAO a organisé les 18 et 19 septembre 2023, à Lomé au Togo, un atelier de validation de l'étude sur les mécanismes de financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO. Cette initiative de la CEDEAO s'inscrit dans l'objectif d'accélérer la transition agroécologique et de booster le financement agricole.

Cette étude réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest, visait à identifier et analyser les instruments et mécanismes de financement qui permettent d'accompagner les producteurs dans la transition agroécologique et l'intensification durable de leurs systèmes de production. Elle doit permettre à la CEDEAO, au-delà des subventions directes qu'elle accorde pour accompagner les producteurs via des appels à proposition de projet, de disposer des éléments d'analyse-diagnostic du financement de la transition agro-

écologique dans ses États membres pour approfondir les possibilités d'effet de levier qui pourraient être actionnées via le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (FRAA), pour concrétiser les finalités de son Programme Agroécologie.

L'objectif général de l'atelier était de valider le rapport de l'étude et d'enrichir les recommandations formulées par les consultants afin de définir les principes directeurs d'un financement durable de la transition agroécologique et leurs interconnexions, la cohérence avec les objets de financement de l'agroécologie et les conditions de pérennité et de réplication des mécanismes de financement identifiés.

Cet atelier a permis de réunir environ 75 participants issus des 15 États membres de la CEDEAO et représentant des institutions nationales et régionales, la société civile, le secteur privé, et les producteurs.

Les participants à l'atelier sur le financement de la transition agroécologique © ARAA/CEDEAO



## Les recommandations de l'atelier

Les participants ont formulé un ensemble de recommandations à destination des entités publiques nationales et internationales pour une mise à l'échelle du financement de la transition agroécologique dans la zone CEDEAO.

### Les recommandations générales à destination des entités publiques nationales, régionales et internationales

1. Promouvoir un cadre d'action en faveur de la TAE applicable à l'ensemble des acteurs, y compris privés à l'échelle de la CEDEAO.
2. Continuer à collecter les preuves de la capacité de l'agroécologie à répondre efficacement aux défis actuels (gestion des ressources naturelles, assurer des revenus décents pour les producteurs, assurer la sécurité alimen-

taire des populations) et promouvoir les systèmes les plus performants.

3. Développer des stratégies nationales budgétisées et priorisées, précisant les modalités de mobilisation des ressources financières privées afin d'assurer un déploiement coordonné, efficace et adapté aux contextes locaux des mécanismes financiers.
4. Subventionner la mise en place et le déploiement de dispositifs de suivi-évaluation au sein des mécanismes de financement publics et privés.
5. Mixer impérativement instruments financiers et non-financiers.
6. Centraliser au niveau des États membres la coordination et la mise en œuvre de politiques de subvention des ex-



exploitations familiales ciblées, destinées à combler certains manques à gagner transitoires et/ou à inciter les producteurs à investir dans la transition.

7. Promouvoir une offre de financement attractive et complète pour les PME de la transition agroécologique en amont et en aval des chaînes de valeur, notamment au travers de fonds d'investissement à impact.
8. Appuyer le développement d'une offre de microfinance incitant à la transition et couvrant les besoins financiers à moyen terme.
9. Renforcer les fonds et banques publiques de développement locaux et régionaux pour leur donner les capacités de mobiliser, gérer et diriger efficacement des fonds dédiés à la TAE.
10. Appuyer le développement d'organisations de producteurs permettant des approches intégrées et leurs partenariats avec des institutions financières.
11. Encourager la mise en place de structures à la gouvernance participative pour distribuer des montants limités de financement en subvention à l'échelle locale.
12. Augmenter la disponibilité de ressources « mixtes » et innovantes destinées à appuyer le développement d'approches guidées par le marché.

### Les recommandations ciblées à l'endroit de la CEDEAO pour l'opérationnalisation du FRAA

1. Une séparation claire devrait être réalisée entre les activités de financement du secteur privé et le financement de projets étatiques. L'activité en lien avec le secteur privé devrait bénéficier d'une certaine indépendance de gestion et être gérée par des équipes possédant l'expérience du secteur financier de la région.
2. Les quatre instruments financiers de la facilité de financement sont en cohérence avec les conclusions de l'étude. L'outil subvention apparaît particulièrement nécessaire. Les points d'application proposés sont : l'amorçage d'activités à petite échelle, les aménagements collectifs (à placer sous gestion de l'ARAA), les subventions partielles d'équipement (sous gestion de la BIDC) et l'innovation. S'agissant des prises de participation, il serait recommandé d'agir prioritairement en fonds de fonds.
3. L'assistance technique doit être une composante priori-

taire du FRAA/WAICSA.

- S'agissant de l'AT aux producteurs visant au changement de pratiques, il est recommandé la mise en place d'un guichet de financement ouvert auprès duquel des OP de grande taille et des ONG, mais aussi éventuellement des entreprises privées pourraient solliciter des financements.
  - S'agissant de l'AT aux institutions financières partenaires, cette enveloppe devrait demeurer sous gestion de la BIDC qui pourrait éventuellement la sous-traiter à un cabinet spécialisé.
4. Il est recommandé de délier assistance technique et accès aux ressources financières. Cependant des synergies entre les deux piliers devraient être activement recherchées, par une coordination régulière entre ARAA et BIDC et par l'appui à la mise en place de partenariats sur le terrain.
  5. Le FRAA/WAICSA devrait assumer une politique d'appétence au risque volontariste dans son activité de crédit bonifié aux institutions financières. Cette activité devrait fonctionner sur la base d'un guichet ouvert et conserver de la souplesse dans le fléchage des ressources financières vers l'agroécologie.
  6. S'agissant des caractéristiques du crédit bonifié, la maturité devrait pouvoir être atteinte dans au moins 4 ou 5 ans. Le montant minimum devrait être limité (ex : 100 000 €) et les conditions sur le taux d'intérêt aux bénéficiaires finaux devraient respecter la structure de coûts opérationnels des institutions partenaires.
  7. La levée de fonds devrait porter sur des ressources très avantageuses. Elle devrait cibler en priorité des subventions et des lignes de crédit concessionnelles à long terme. L'accréditation de la BIDC à un ou plusieurs « Fonds climat » et l'engagement financier des États de la CEDEAO sont recommandés.
  8. Un dispositif de suivi/évaluation solide devrait être mis en place au niveau de la BIDC et de l'ARAA. La réflexion sur l'éligibilité des projets à financer devrait se poursuivre dans un cadre de concertation régional pour l'harmonisation des critères d'éligibilité des projets, englobant les initiatives nationales de taxonomies.

### Présentation du FRAA/WAICSA et de ses avancées

La création du FRAA a été décidée en 2011. Depuis 2019, il est placé sous gestion de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC). Le WAICSA (*West African Initiative for Climate Smart Agriculture*) est une initiative datant de 2018 dont l'objectif est la mise en place d'un mécanisme de financement axé sur l'agriculture climato-intelligente. Il comprend deux facilités distinctes : une facilité de financement et une facilité d'assistance technique. C'est un fonds à financements mixtes. Le WAICSA est logé au sein du FRAA et en constitue l'un des guichets. La facilité de financement est déployée par la BIDC et la facilité d'assistance technique sera mise en œuvre par l'ARAA. Les mécanismes d'intervention de la facilité de financement

prévus sont les prêts (lignes de crédit concessionnelles à des institutions financières), la garantie, les subventions et les prises de participation. L'assistance technique sera déployée auprès des acteurs des chaînes de valeur mais aussi des institutions financières partenaires. Il a été décidé que l'opérationnalisation du FRAA démarrerait avec le déploiement du WAICSA. Les documents fondateurs du FRAA ont été approuvés par le comité technique fin Juillet 2023 et doivent encore faire l'objet d'une validation formelle par le conseil de surveillance. Une première sélection de 17 institutions financières nationales a été réalisée et validée par le comité et attend, elle aussi, une approbation du conseil de surveillance. L'identification des partenaires pour l'assistance technique est en cours. La levée de fonds est le prochain défi auquel va s'attaquer l'unité de gestion de projet du FRAA.



Maraîchage agroécologique avec irrigation en goutte à goutte au Cap-Vert, © Issala-PAE/CEDEAO, 2023

## Le bilan du PAE

Dans le cadre d'une collaboration fructueuse entre la CEDEAO, l'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD), le Programme Agroécologie (PAE)

s'illustre comme une initiative phare dédiée à renforcer les exploitations agricoles familiales et à garantir la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique.

### Les réalisations majeures en 2023

Sur la composante « Appui à la transition agroécologique » pour les acteurs locaux (ATA), les activités réalisées ont concerné la clôture des derniers projets de terrain, la finalisation de l'évaluation finale et la capitalisation des projets de terrain et la conduite des audits finaux.

Concernant la composante « Formation et renforcement des capacités pour l'intensification agroécologique et l'agriculture durable » (FRC), les principales réalisations ont porté sur la signature des 15 accords de subvention avec les centres de formation agricoles sélectionnés en 2022 pour améliorer leurs offres de formation en agroécologie et la mise en place des premières tranches de financement, les missions de suivi-évaluation des centres, la finalisation de l'étude « l'état des lieux de l'offre de formation en agroécologie (enseignement technique et professionnel secondaire et enseignement supérieur) et la contractualisation avec le

Consortium d'universités pour l'animation du MOOC Agroécologie (*Massive Open Online Course*) adapté au contexte ouest-africain.

Dans le cadre de la composante « Appui-conseil et vulgarisation des innovations technologiques pour l'intensification agricole durable » adaptées aux modes de production des petits producteurs agricoles (ACV), les activités exécutées ont concerné l'appui à la mise en place des projets de partenariats entre les organisations professionnelles agricoles (OPA), les centres de recherche et les centres de formation. L'année 2023 a permis la signature des Accords de subvention et la mise en place des premiers versements à 13 partenariats, les missions de suivi-évaluation de ces projets de partenariats, et le renforcement des capacités et appui méthodologique aux dispositifs de vulgarisation par les Correspondants nationaux (CN) du PAE.



Quant à la composante « Échanges, capitalisation et contribution à l'élaboration de politiques publiques d'intensification agroécologique » (ECP), les activités réalisées ont porté sur la finalisation de l'étude sur les réseaux et plateformes existants en agroécologie, la poursuite de l'appui au fonctionnement de l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest — 3AO —, et la mise en place de la plateforme numérique de partage d'informations de l'alliance, l'appui au processus de capitalisation transversale, la mise en place et l'animation des cadres de concertation nationaux par

les CN, la poursuite des activités de communication et la finalisation de l'étude sur le financement de l'agroécologie.

Enfin, au titre de la composante Coordination et gestion du Programme (CG), l'année 2023 a été marquée par la signature des avenants de prolongation d'un an du Programme, la prise de service d'une nouvelle chargée de suivi-évaluation et capitalisation, l'implication de l'UCP dans plusieurs réunions régionales et l'instruction d'un nouveau programme DeSIRA+AO.

### Du côté des finances du programme

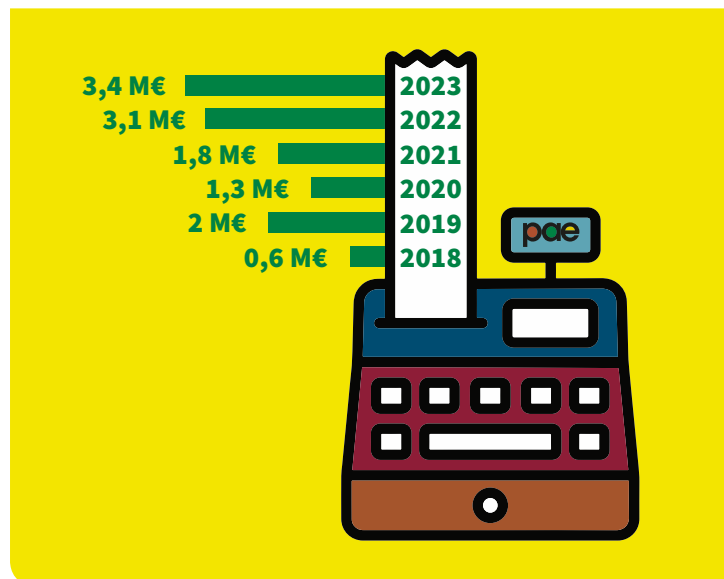
En 2023, 3 395 383€ ont été décaissés par l'AFD parmi lesquels 1 820 751 € ont été mis à disposition des partenaires des États membres.

Depuis le démarrage du programme, les décaissements

annuels se présentent comme suit.

En conclusion, le PAE a accompli des progrès significatifs en 2023, attestant de l'engagement des acteurs en faveur d'une agriculture durable et résiliente en Afrique de l'Ouest.

### Évolution des décaissements du PAE depuis le démarrage du projet



### Les perspectives pour 2024

En 2024, le Programme Agroécologie (PAE) en Afrique de l'Ouest maintient son élan, avec des Correspondants nationaux (CN) pleinement opérationnels dans les pays. En 2024, les activités phares concerneront :

- La finalisation de la capitalisation des projets de terrain permettant une compréhension approfondie des enseignements et bonnes pratiques développés.
- La promotion de l'agroécologie à travers la mise en œuvre des activités des 15 centres de formation appuyés par le projet avec comme objectif la formation d'au moins 3 600 jeunes.
- L'animation de sessions du MOOC sur l'agroécologie, élargissant ainsi la diffusion des connaissances dans le domaine.
- La diffusion des bonnes pratiques à travers la mise en œuvre des activités des 13 partenariats entre les Organisations de producteurs agricoles (OPA), les Centres de

recherche (CR), et les Centres de formation (CF), avec une focalisation sur les filières stratégiques dans les États membres de la CEDEAO.

- La formation de 850 agents d'appui-conseil et de vulgarisation des dispositifs nationaux, renforçant ainsi les capacités locales.
- La poursuite des concertations tant au niveau régional que national, avec notamment l'organisation d'une seconde conférence régionale.
- Enfin, le lancement de la capitalisation transversale finale du PAE permettra de consolider les enseignements et les résultats du programme.

En somme, le PTBA 2024 du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest promet une année active et stratégique, marquée par des actions concrètes en faveur de l'agroécologie et de la sécurité alimentaire dans la région.



Séchage des fèves de cacao au centre de formation Gagnoa-Lakota, Côte d'Ivoire, © PAE/CEDEAO, 2023

## Publications

Étude d'état des lieux offre de formation diplômante en agroécologie dans les pays CEDEAO

Rapport d'étude (CEDEAO, 2022) :

<https://app.box.com/s/1es1pwe44rmm9knu3wcyf1h1xn66ls02>

Rapport de recommandations (CEDEAO, 2023) :

<https://app.box.com/s/9ten87zdx9yxvp1n6s8c587tlf2unbr3>

Étude sur les mécanismes de financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO

Rapport d'inventaire (CEDEAO, 2023) :

<https://app.box.com/s/m0a0svhvucrr8etji60zstgkvd1stkdd>

Rapport d'études de cas (CEDEAO, 2023) :

<https://app.box.com/s/s3pttdba9d4tciuq17cu1y5lb0edpgr>

Rapport de synthèse incluant les recommandations aux décideurs (CEDEAO, 2023) :

<https://app.box.com/s/h0vj7zrz48i88tsqmwpea634die00ic>

Étude sur l'inventaire et la caractérisation des centres de formation en agroécologie et l'analyse approfondie des centres à soutenir par le PAE

Rapport d'étude (CEDEAO, 2022) :

<https://app.box.com/s/g54fxv1hml97616xhptrq38r75s1s8if>

Typologie des centres de formation (Excel, CEDEAO, 2022) :

<https://app.box.com/s/3ux9mqfv118m81j4oi91oi2ou0xm16b1>

Étude d'état des lieux des réseaux et plateformes nationales et régionales sur l'agroécologie

Rapport d'étude (CEDEAO, 2023) :

<https://app.box.com/s/k486clzirq1uqpkfdypzcmik32j43vcw>

Répertoire des structures recensées (Excel) :

<https://app.box.com/s/ma18smrs2i4ng7b2u6e80886wvzwzwr0>

<https://app.box.com/s/jgi3fkdxesbexiow5faqfb9pfzniu0>



**« Si l'initiative Dakar II représente un investissement important dans l'avenir de l'agriculture africaine, sa trajectoire actuelle soulève des inquiétudes quant à l'inclusivité, la durabilité environnementale et la viabilité à long terme de l'agriculture à petite échelle. Un recalibrage vers des approches plus holistiques, inclusives et durables, telles que l'agroécologie, est nécessaire pour garantir que le développement de l'agriculture africaine profite à toutes les parties prenantes et préserve la riche biodiversité et le patrimoine agricole du continent »**

Rapport de l'AFSA (Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique) :

Les coûts de l'initiative « Nourrir l'Afrique » de la BAD pour les paysans. Un regard profond des 40 pactes nationaux.

<https://afsafrica.org/wp-content/uploads/2024/02/les-couts-de-linitiative-22nourrir-lafrique22-de-la-bad-pour-les-paysans.pdf>

*L'agroécologie réduit les émissions de carbone, protège les sols et la biodiversité, prend soin des femmes, des hommes, assure leur alimentation et leur fournit les moyens d'existence pour protéger, éduquer et soigner leurs enfants, les générations futures.*



Directeur de publication : Ousseini Salifou  
 Rédacteur en chef : Francis Dabiré  
 Coordination de la rédaction : Borgui Yérîma  
 Photographies : CEDEAO, Bureau Issala  
 Maquette-infographie : Emmanuel Jeudy

La Newsletter de l'agroécologie, n°6, avril 2024. Une publication de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA).

Cette publication est éditée sous la seule responsabilité de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO, avec l'appui éditorial du groupement « Bureau Issala-Jade Productions ». Elle ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de l'AFD, des États membres de la CEDEAO et des partenaires techniques.

Des commentaires sur ce document peuvent être adressés à l'ARAA :

✉ [pae@araa.org](mailto:pae@araa.org)

ARAA

4e et 5e étages, immeuble de la CRBC  
 Place de la Réconciliation, Cité OUA, Quartier Atchanté  
 01 BP 4817 Lomé 01, Togo  
 ☎ +228 22 21 40 03  
 ✉ [araa@araa.org](mailto:araa@araa.org)  
[www.araa.org](http://www.araa.org)

appui financier



appui technique

